

Rabat, le 08/04/2026

CIRCULAIRE N° 6731/232

Objet : Classement dans le tarif du droit d'importation d'un robot humanoïde dénommé "MORNINE" et d'un robot animat dénommé "AIMOGA".

Réf. : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation d'un robot humanoïde dénommé "MORNINE" et d'un robot animat dénommé "AIMOGA".

Description et utilisation

I. MORNINE

Il s'agit d'un robot humanoïde bipède conçu pour ressembler et agir comme un humain, avec un visage en silicone, capable de parler plusieurs langues grâce à un grand modèle de langage (LLM) intégré, servant de consultant automobile dans les showrooms, expliquant les voitures, guidant les clients et même servant des boissons, tout en utilisant une vision par ordinateur et des gestes pour interagir naturellement, avec l'objectif à terme d'assister dans les tâches domestiques et de soins.

✓ Caractéristiques principales

- Apparence humanoïde : Conception biomimétique avec une tête et un corps qui imitent les mouvements humains, y compris des mains ;
- Intelligence Artificielle (IA) : Propulsé par un LLM et des modèles multimodaux pour comprendre le langage naturel, les gestes et les expressions faciales ;
- Interaction naturelle : Peut converser, répondre aux questions, suivre des instructions et même exprimer des émotions via son visage en silicone ;
- Capacités avancées : Intègre la vision par ordinateur, la reconnaissance vocale et des systèmes de navigation pour se déplacer et percevoir son environnement ;
- Applications : Actuellement utilisé comme vendeur de voitures mais peut être utilisé selon le besoin pour des rôles de compagnon ou d'assistant domestique ;
- Utilise une combinaison de vision, de parole et d'autres capteurs pour interpréter les commandes et l'environnement ;
- Possède un système moteur bionique et du matériel de qualité automobile pour une marche bipède stable.

II. AIMOGA

Il s'agit d'un chien robot quadrupède conçu pour la compagnie, la sécurité et les tâches d'inspection. Il est doté d'un degré de liberté "DOF" égale à 13 lui permettant de se déplacer sur des terrains complexes et d'éviter les obstacles. Il est capable de monter des escaliers et de pénétrer dans des garages pour des missions de patrouille.

Ce robot a des fonctions interactives, notamment, le positionnement de la source sonore, la reconnaissance des commandes vocales et la réalisation de tours comme la danse et la poignée de main. Il dispose d'une charge utile maximale de 5 kg et d'une autonomie allant jusqu'à 6,48 km. Il est conçu pour la surveillance 24h/24 et 7j/7 et l'accompagnement à domicile.

Les robots MORNINE et AIMOGA sont des robots à usages multiples programmés pour exécuter des tâches et des mouvements, ils ont la faculté d'appréhender l'environnement dans lequel ils travaillent et d'analyser les informations ainsi obtenues afin de pouvoir modifier le comportement type pour s'adapter aux variations de ce milieu.

Classement :

De ce qui précède, Les robots en question peuvent être employés à des fonctions diverses et ne sont pas conçus pour une application particulière et partant, sont classés, par application des RGI 1 et 6 à la sous-position 8479.89 du Système harmonisé, rubrique 84.79.89.70.00 du tarif du droit d'importation.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur des Etudes et de la
Coopération Internationale P.I**



Adam Mohamed EL HANI